

220C2802
FR0011910652-DIV25

31 juillet 2020

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

ANEVIA
(Euronext Growth)

Le 31 juillet 2020 ont été annoncées les caractéristiques d'un projet d'offre publique simplifiée que la société Ate me envisage de déposer sur les titres de la société ANEVIA¹.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres ANEVIA et ATEME sont applicables.

¹ Cf. notamment communiqué conjoint diffusé par les sociétés ANEVIA et Ate me le 31 juillet 2020.